

TOME 03

► RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

3.2.43 Vineuil

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 8/10/2024
- Modification simplifiée n°2 approuvée le 7/10/2025
- Déclaration de projet n°1 approuvée le 30/06/2026

Le Président,
Christophe DEGRUELLE



www.agglopolys.fr



RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Vineuil Nord 1-3

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJARDIS

Plan 1/1 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Espiril village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézères"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coulures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Espiril village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Vie intense"
- 1AUj3 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Av : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux vités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj3
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.0.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.1.5)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Ue, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Volet
- Alignement d'arbres
- Halle
- Fosse, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

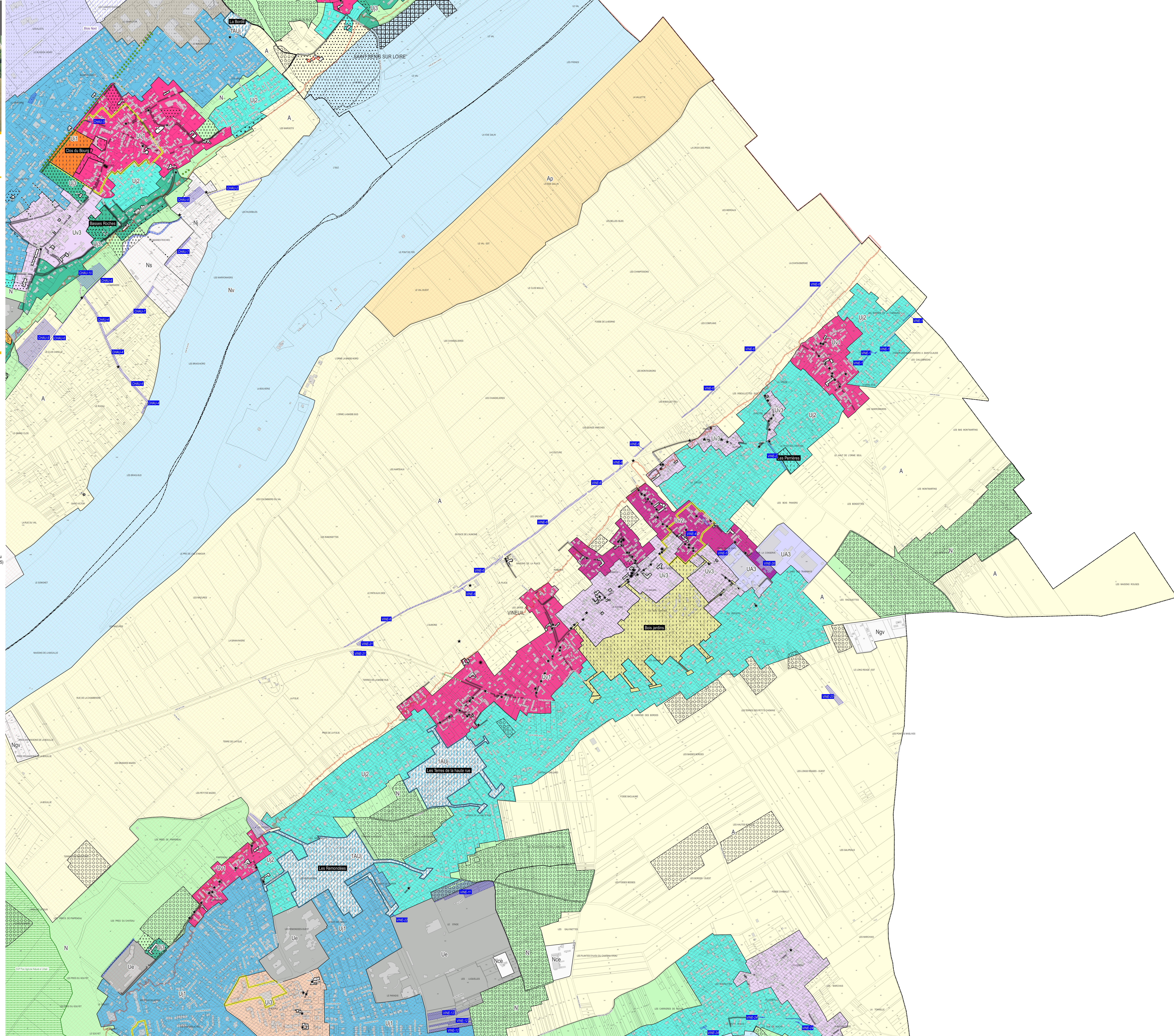
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Vineuil Centre 2-3

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

La Présidente,
Christophe DESJARDIÈRE

Plan 1:1 5000ème

Découpage du territoire par zones

Zone Uv : zone urbaine "Espiril village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézériès"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipe"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AU1 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Espiril village"
- 1AU2 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Vie intense"
- 1AU3 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AU4 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AU5 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AU6 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AU* : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédié à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Av : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux vités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.0, 2.0, 3.1, 3.2)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Ue, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Vallée
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

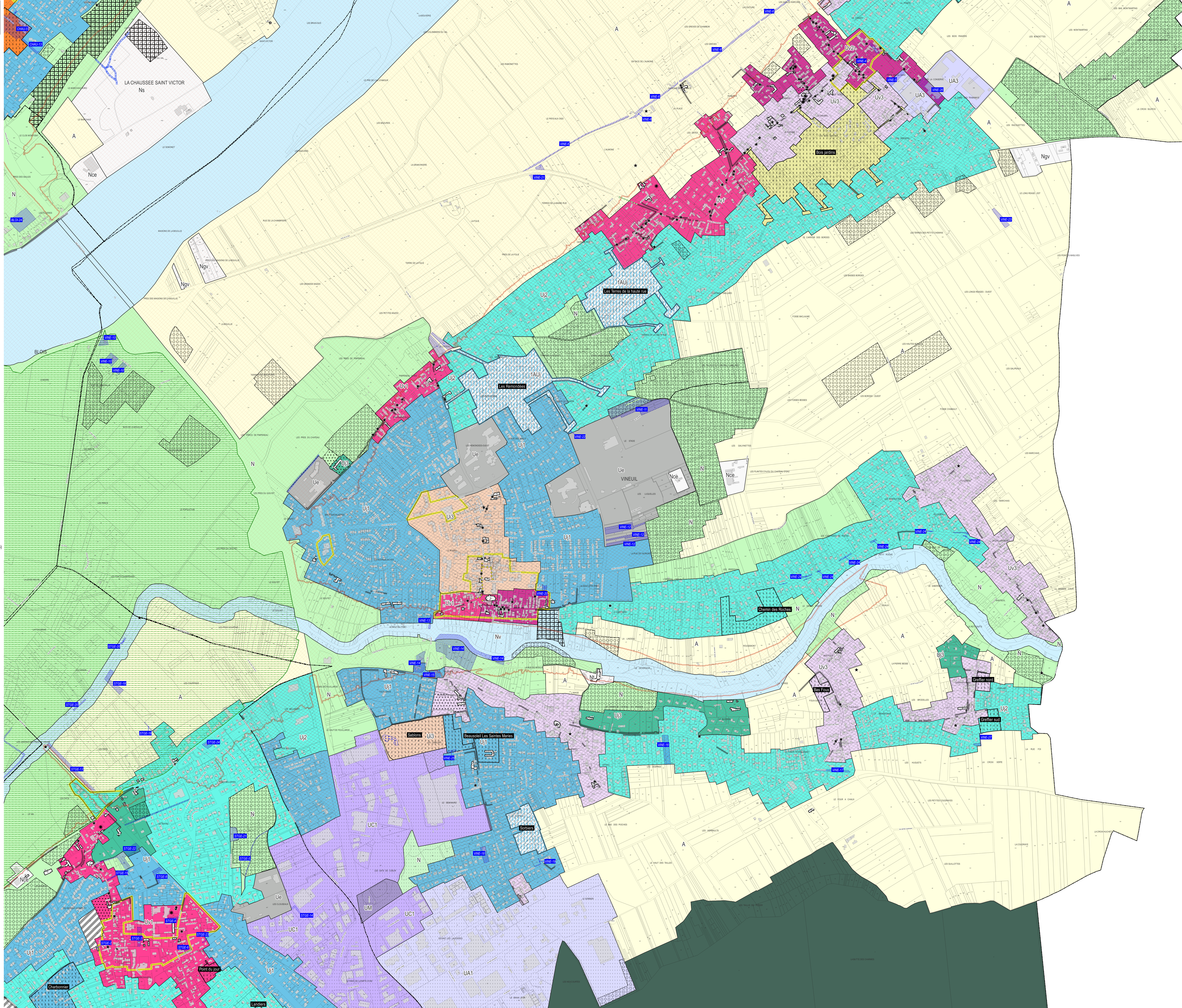
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Vineuil Sud 3-3

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESPUELLE

Plan 1/1 5000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Espir village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Uj : zone urbaine "Ville intense"

- Uj1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Uj2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Uj3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habitat au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habitat la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézères"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Gare"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Espir village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville intense"
- 1AUj3 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUJA1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUJA2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJC : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUe : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aar : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Ace : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Avi : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nfr : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nlc : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Perimètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj3
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

- Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
 - Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.0 et 3.1.0.)
 - Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
 - Séquences urbaines de Blois (Mv, Ue, Uj, Uv, Ev-Ev20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Arbres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Vallée
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fosse, noue, ou talus

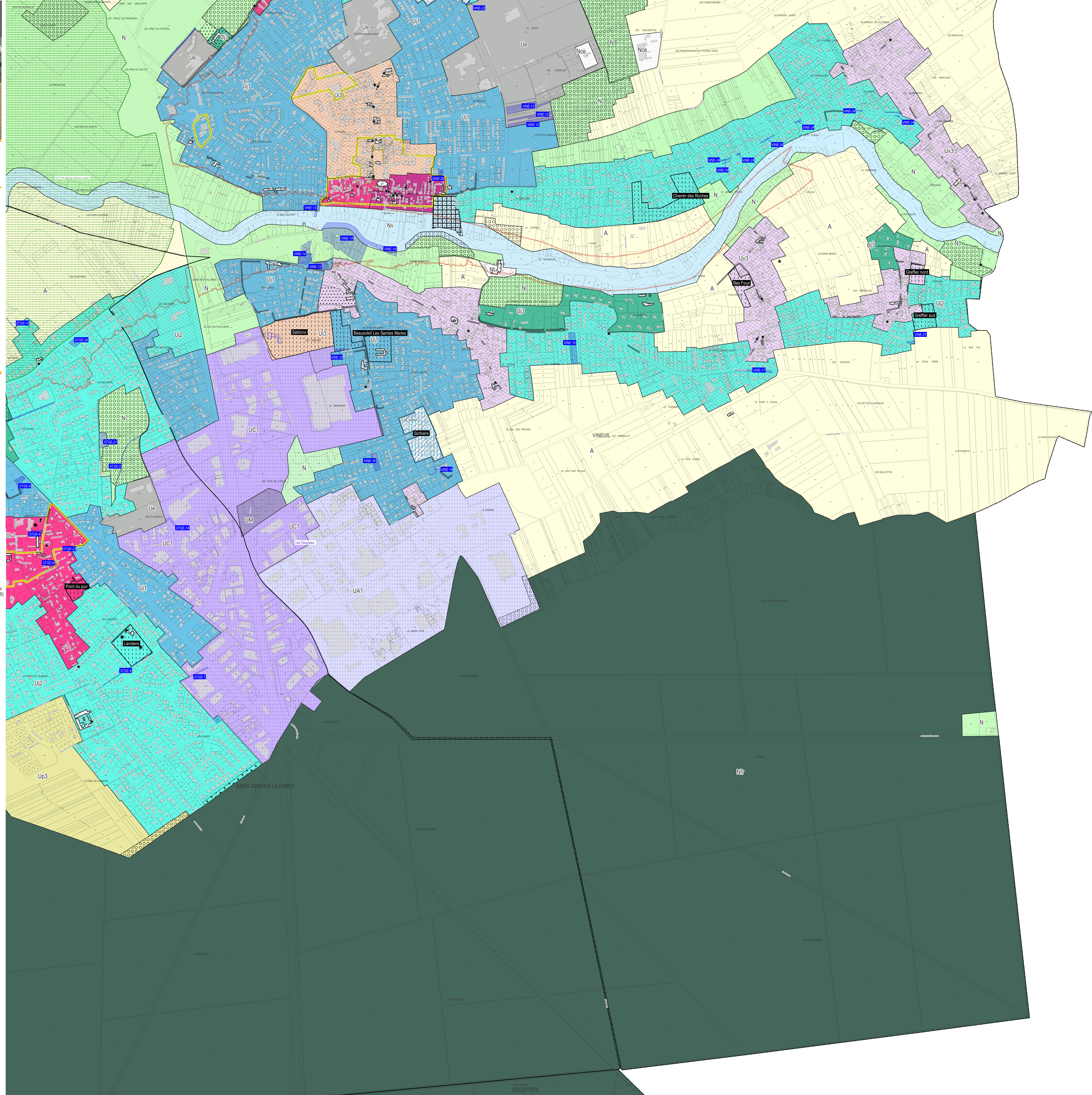
Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





PLUI

Habitat

Agglopolys

RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VINEUIL 1-5

Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communaute d'Agglopolys du 29/11/2022

Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communaute d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président, Christophe DESJARDIS

Plan 1/ 2000ème

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mésénard"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cote"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coulures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUJ : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUJ1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUJ2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUJ3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AUJ : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUJ3 : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- Ap : zone agricole paysagère
- As : secteur d'activités économiques isolées
- Asr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Asp : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nos : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Ni : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

- Périmètre de mixité fonctionnelle

- Secteur de diversité sociale

- Bonus de constructibilité

- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- QAP en optimisation foncière

- QAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ

- QAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ

- QAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUJ

- QAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

- QAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)

- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)

- Séquences urbaines de Bois (Mv, Us, Lq, II, Ev-b20)

- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces Boisés Classés

- Fonds de jardins à constructibilité limitée

- Mares et sources

- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres

- Venelle

- Alignement d'arbres

- Haie

- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés

- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-



RÈGLEMENT

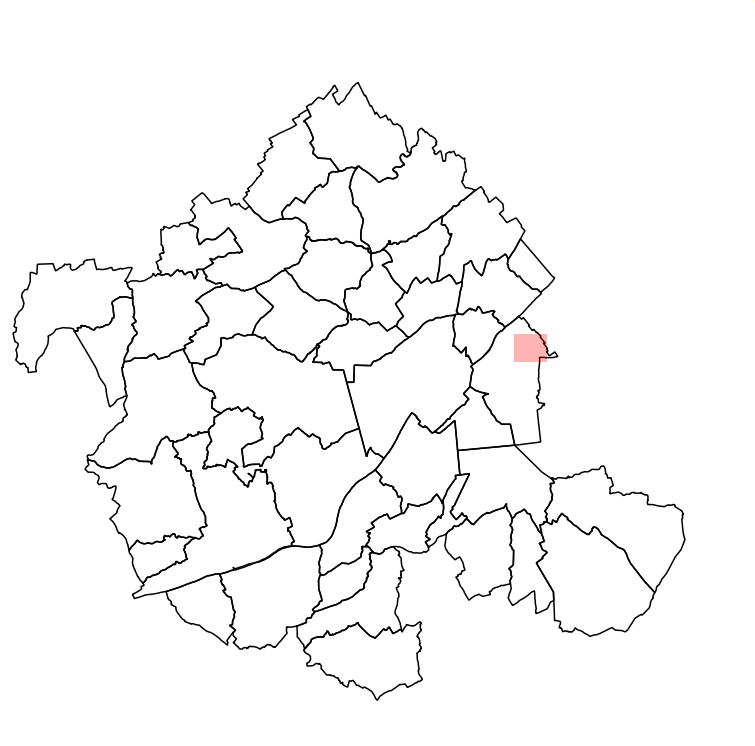
3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VINEUIL 2-5

- Elaboration approuvée par délibération du Conseil Communaute d'Agglomération du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communaute d'Agglomération du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESROUELLE

Plan V 2000 eme



Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Uu : zone urbaine "Ville Intense"

- Uu1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Uu2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Uu3 : secteur "Aubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézières"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cane"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Couloures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Equipeement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone Um : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AUj1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AUj2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AUj3 : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AUj : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Aer : secteur d'activités économiques isolées
- Abz : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Apz : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modelisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nr : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)

- Périmètre de mixité fonctionnelle

- Secteur de diversité sociale

- Bonus de constructibilité

- Linéaires commerciaux

Orientations d'Amenagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj

- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine

- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Elément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination

- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)

- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)

- Séquences urbaines de Blois (M, Us, Lq, It, Ev-b20)

- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager

- Espaces Boisés Classés

- Fonds de jardins à constructibilité limitée

- Mares et sources

- Autres remarquables

Charte paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres

- Venelle

- Alignement d'arbres

- Haie

- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés

- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux ou site industriel

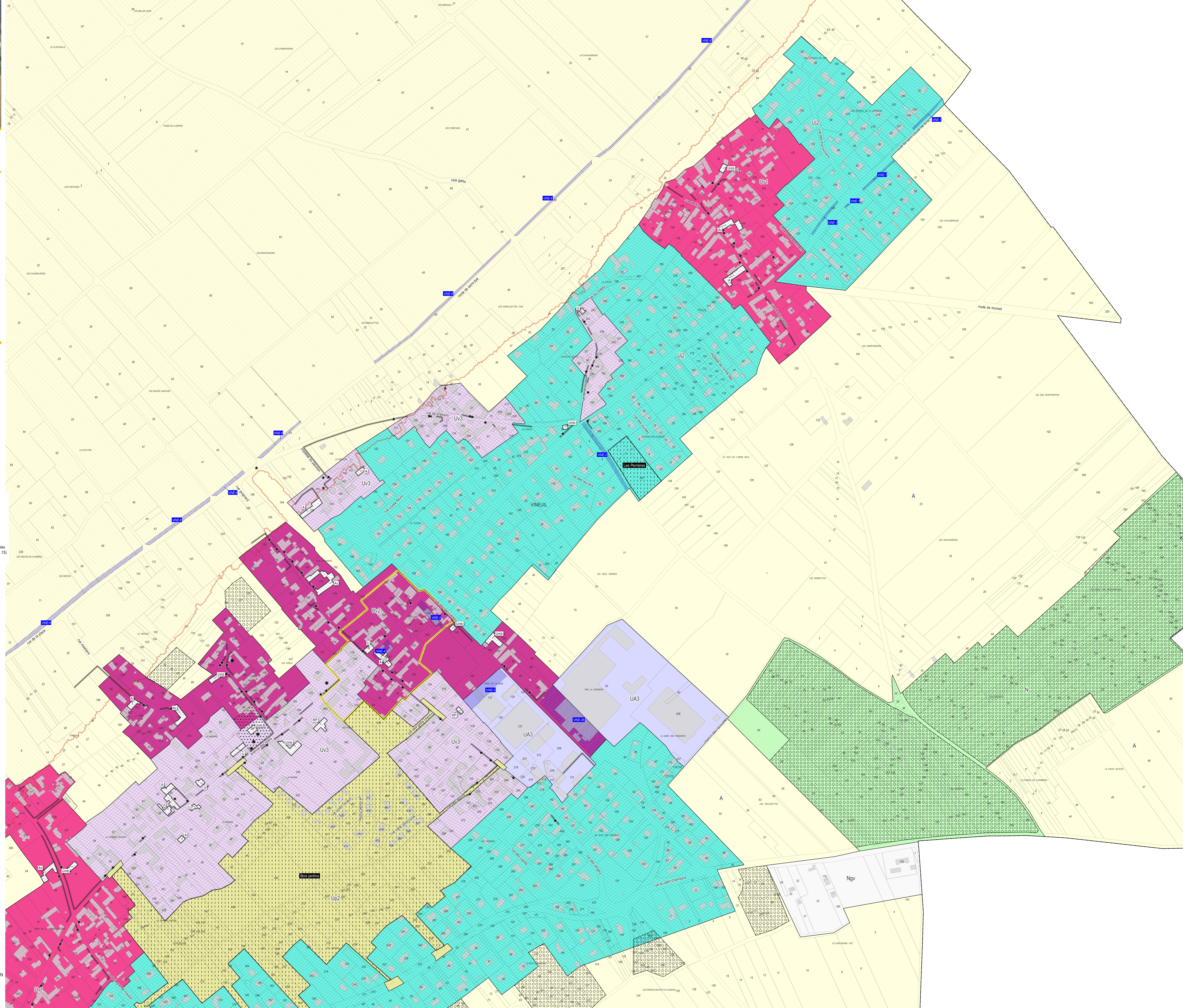
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

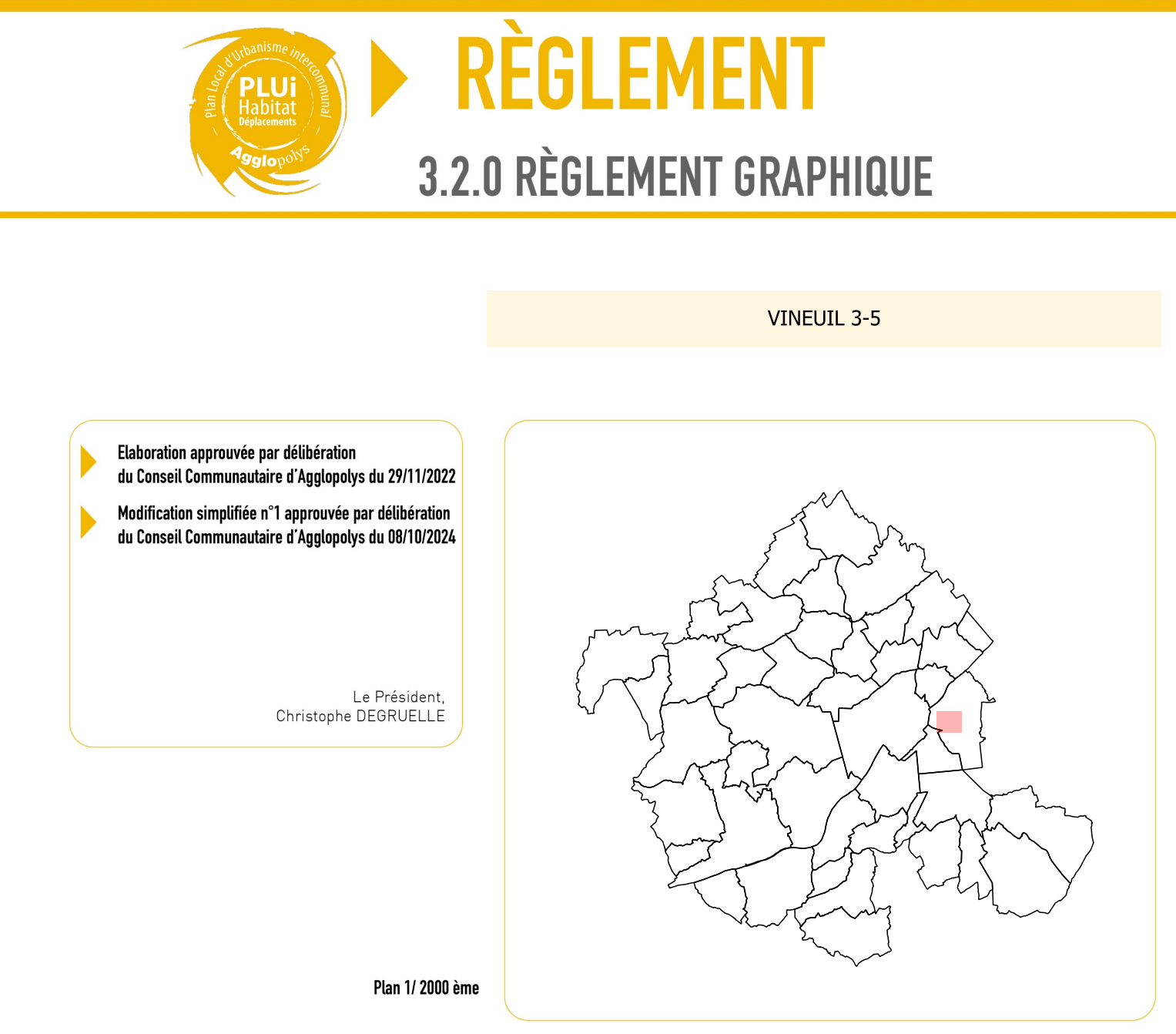
Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Coeur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézériès"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cane"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- UM : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AU1 : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AU1A1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AU1A2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AU1C : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AU1a : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Abr : secteur d'activités économiques isolées
- Acs : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiées à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Noe : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ne : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Ngv : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nn : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AU1
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANNU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0.)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Us, Lq, It, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Actes remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Haie
- Fossé, noue, ou talus

Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornements privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux

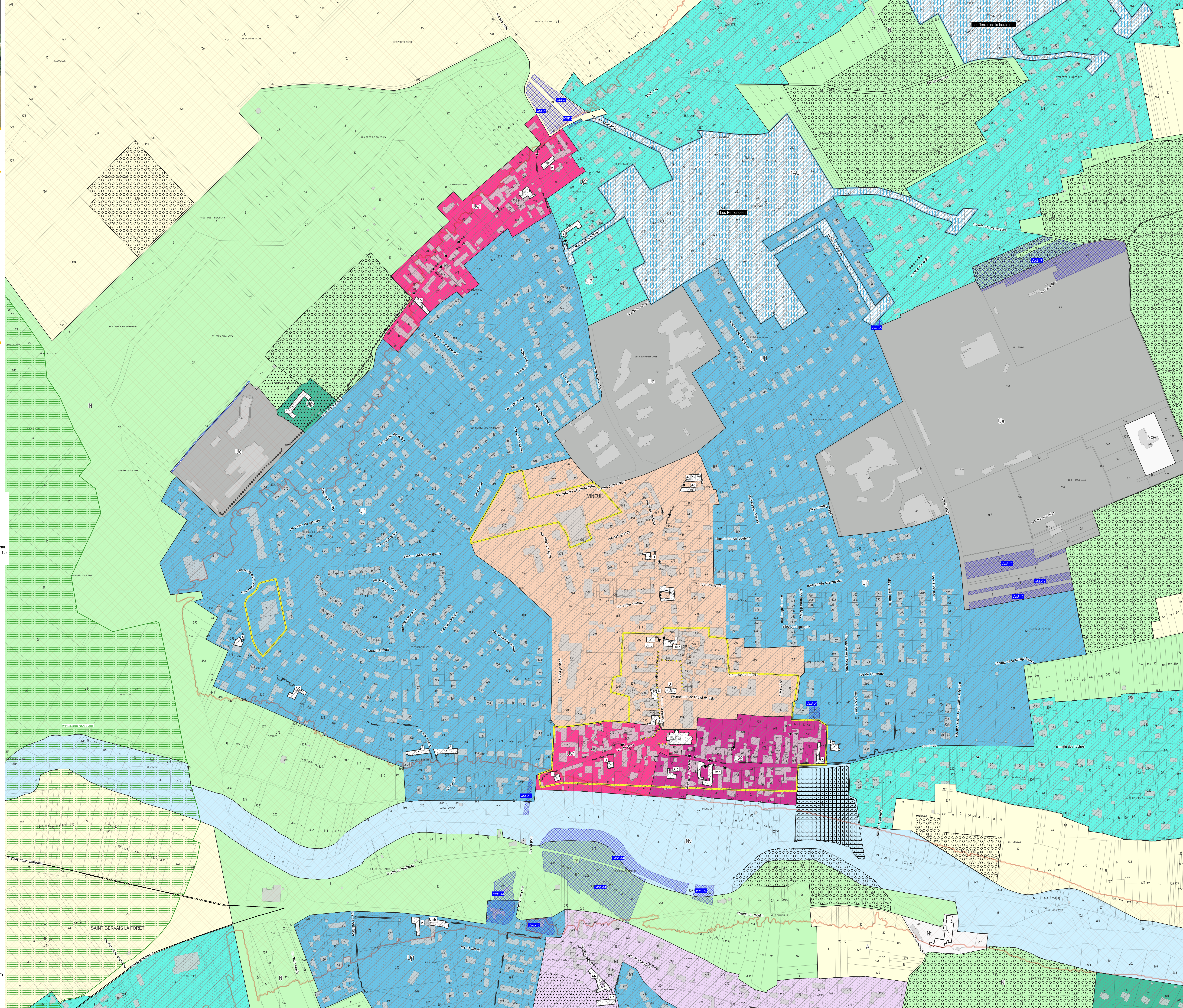
Conditions particulières relatives à la prévention des risques

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision

- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)

- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)





RÈGLEMENT

3.2.0 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

VINEUIL 4-5

- Élaboration approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 29/11/2022
- Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du Conseil Communautaire d'Agglopolys du 08/10/2024

Le Président,
Christophe DESJOLLE

Plan V 2020 eme

Découpage du territoire par zones.

Zone Uv : zone urbaine "Esprit village"

- Uv1 : secteur "Cœur de village"
- Uv2 : secteur "Village en peigne"
- Uv3 : secteur "Village resserré"

Zone Ui : zone urbaine "Ville Intense"

- Ui1 : secteur "Ville haute et alignée"
- Ui2 : secteur "Parcs en immeubles"
- Ui3 : secteur "Faubourg structurant"

Zone Uj : zone urbaine "Jardins"

- Uj1 : secteur "Jardins resserrés"
- Uj2 : secteur "Jardins aérés"
- Uj3 : secteur "Habiter au contact de la nature"
- Uj3* : secteur "Habiter la nature"

Zone Up : zone urbaine de projets (en cours)

- Up1 : secteur "Mézénard"
- Up2 : secteur "Bois Jardins"
- Up3 : secteur "Aupébin"
- Up4-1 : secteur "Cône"
- Up4-2 : secteur "Saint-Vincent"
- Up5 : secteur "Coutures"
- Up6 : secteur "Bourg"

Zone Ue : zone urbaine "Équipement"

- Ue : zone d'équipement d'intérêt collectif

Zone UA : zone urbaine "Artisanale et industrielle"

- UA1 : secteur "Grand parc ou site industriel"
- UA2 : secteur "Parc à dominante artisanale"
- UA3 : secteur "Parc industriel-agricole"

Zone UC : zone urbaine "Commerciale"

- UC1 : secteur "Grand parc commercial"
- UC2 : secteur "Grande surface des pôles"

Zone UM : zone urbaine "Tertiaire et service"

- Um : secteur "Activités à dominante tertiaire et services"
- Umr : secteur "Renouvellement urbain"

Zones à urbaniser

- 1AUv : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Esprit village"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Ville Intense"
- 1AUj : secteur à vocation dominante d'habitat ou d'équipement "Jardins"
- 1AU1 : secteur d'activités économiques "Grand parc ou site industriel"
- 1AU1A2 : secteur d'activités économiques "Parc à dominante artisanale"
- 1AU1C : secteur d'activités économiques à vocation dominante "Commerciale"
- 2AU : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'habitat ou d'équipement
- 2AU1a : zone à urbaniser à moyen ou long terme à dominante d'activités économiques

Zone A : zones agricoles

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole paysagère
- Abr : secteur d'activités économiques isolées
- Abr : secteur d'activités générant des nuisances sonores
- Apr : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Ar : secteur dédiée à l'activité de l'aérodrome et activités de modélisme
- At : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques
- Ar : secteur de carrière

Zone N : zones naturelles

- N : zone naturelle et forestière
- Nir : secteur couvrant les réservoirs de biodiversité
- Nic : secteur couvrant les corridors écologiques
- Nv : secteur couvrant les vallées, cours d'eau et leurs abords
- Nca : secteur de camping existant
- Nce : secteur dédié aux centres équestres, haras, pensions, éducations canins, refuges
- Nch : secteur de parcs, jardins et châteaux visités
- Ns : secteur dédié aux équipements de santé ou scolaires
- Ng : secteur dédié aux équipements destinés à la pratique du golf
- Nvg : secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Nj : secteur correspondant aux jardins familiaux et partagés
- Ni : secteur couvrant les zones de loisirs
- Np1 : secteur couvrant les projets d'extension de camping
- Np2 : secteur couvrant les projets d'hébergements insolites
- Npv : secteur dédié au parc photovoltaïque
- Nr : secteur de carrière
- Ns : secteur couvrant les équipements d'intérêts collectifs publics ou privés
- Nt : secteur couvrant les projets d'hébergements touristiques

Dispositions et intentions opérationnelles

- Emplacements réservés et numéros de repérage (voir tableau)
- Périmètre de mixité fonctionnelle
- Secteur de diversité sociale
- Bonus de constructibilité
- Linéaires commerciaux

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

- OAP en optimisation foncière
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUv
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP en extension urbaine à vocation dominante d'habitat - 1AUj
- OAP à vocation économique en optimisation et extension urbaine
- OAP Parc Agricole Naturel et Urbain (PANU)

Dispositions de protection et de mise en valeur

- Élément bâti patrimonial à protéger et changement de destination
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Bâtiments patrimoniaux à protéger (voir tableau pour connaître la famille de typologie à laquelle est associée le bâtiment, puis consulter les pièces 1.1.0 et 3.1.0)
- Bâtiments répertoriés au titre des ensembles patrimoniaux (voir tableau pour connaître le nom de l'ensemble bâti et consulter la pièce 3.1.15)
- Séquences urbaines de Blois (Mv, Uv, Uj, Ue, Ev-b20)
- Petit patrimoine (voir tableau associé)

Boisements et espaces de nature à protéger ou à préserver

- Boisements à préserver au titre de leur intérêt paysager
- Espaces Boisés Classés
- Fonds de jardins à constructibilité limitée
- Mares et sources
- Autres remarquables

Charpente paysagère à préserver ou à créer

- Mur en pierres
- Venelle
- Alignement d'arbres
- Hale
- Fossé, noue, ou talus

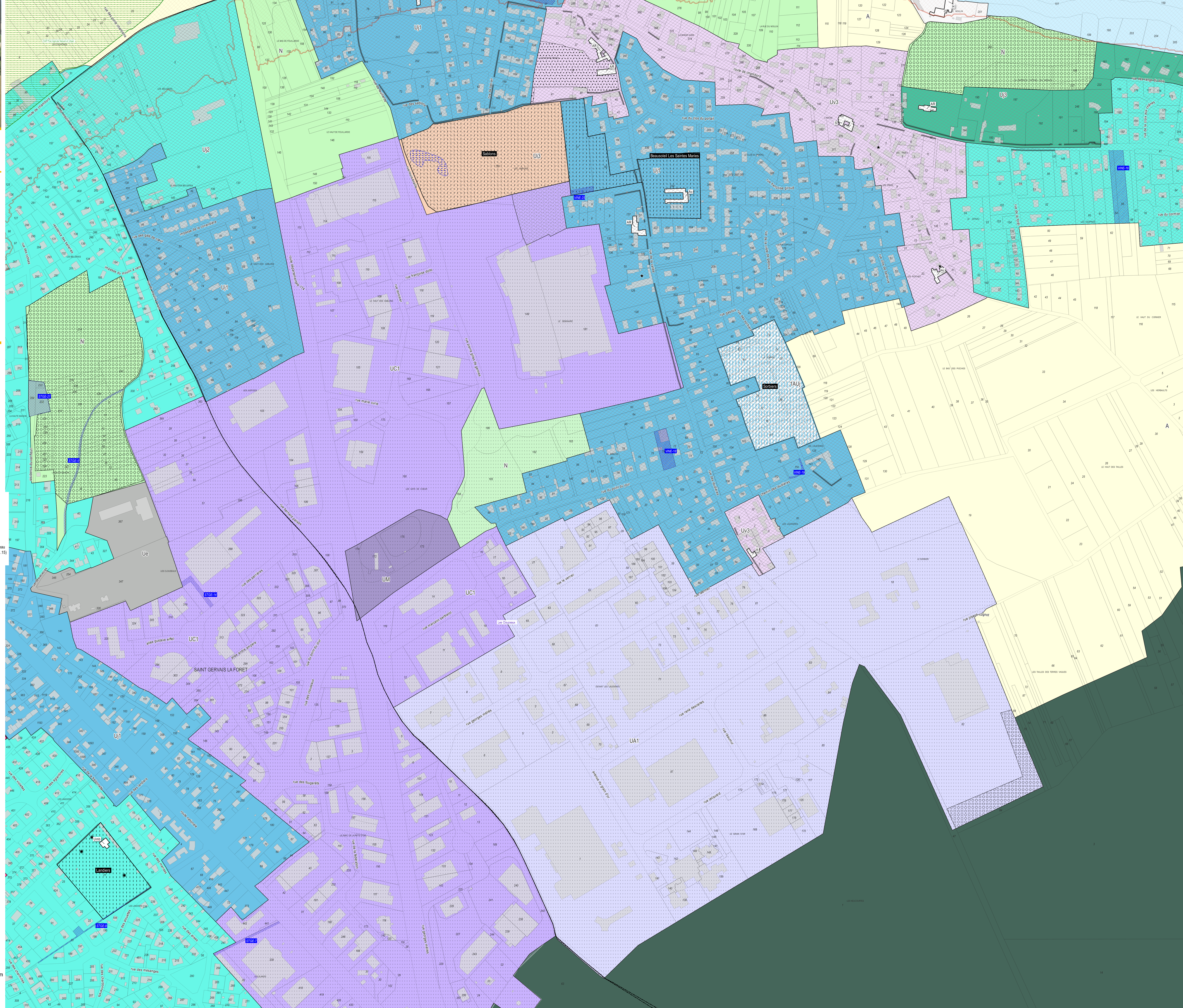
Parcs et vergers à préserver

- Parcs et jardins d'ornement privés
- Vergers, jardins potagers partagés ou familiaux ou site industriel

Conditions particulières relatives à la prévention des risques

- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) en vigueur ou périmètre de révision
- Secteur inondable (pièce n°6.1.3)

- Secteur couvert par un Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)
- Périmètre SEVESO (pièce n°6.1.3)



0 50 100 m

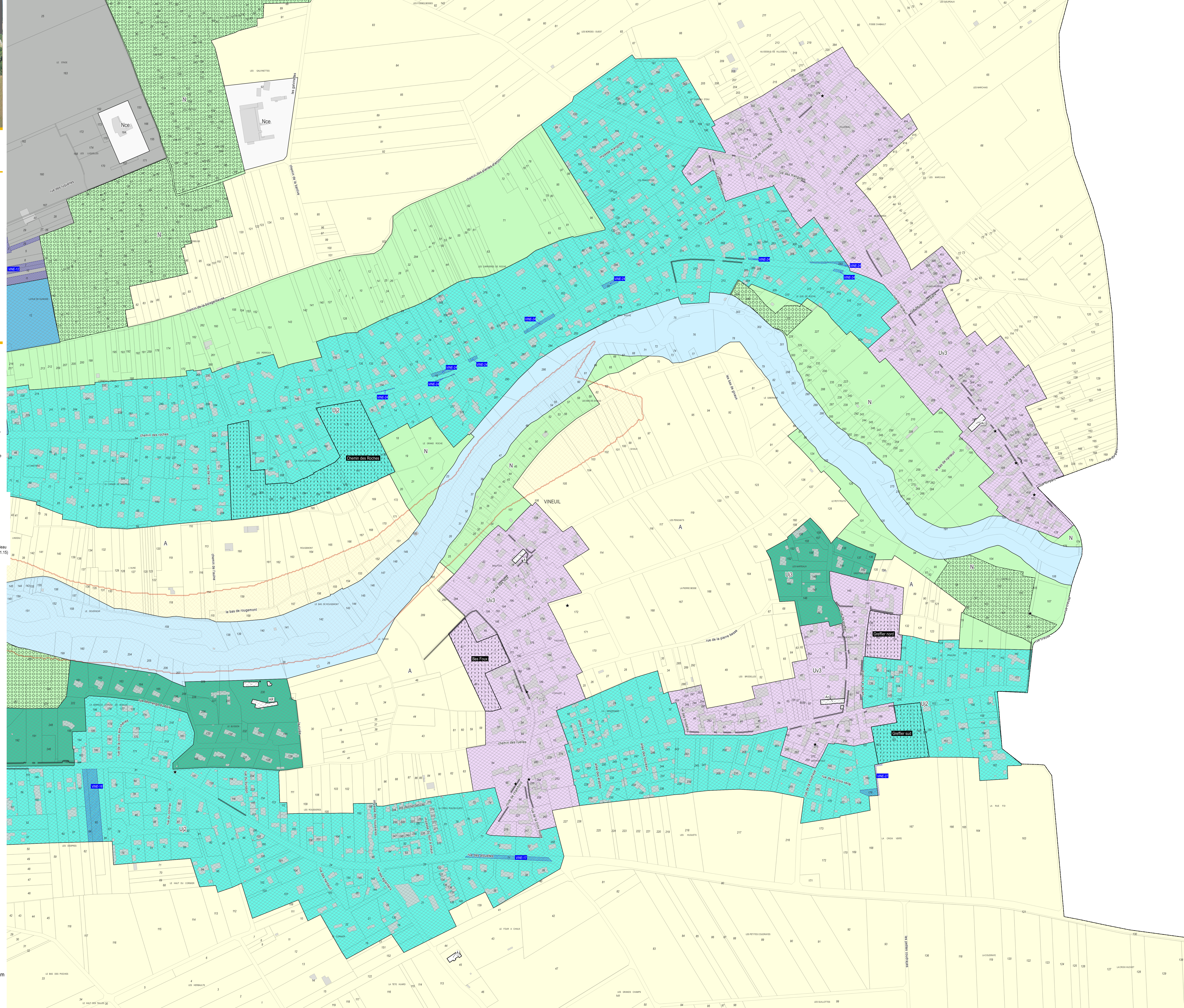


Tableau des emplacements réservés

(Figuré  sur le document graphique)

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-1	212
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-1	212
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-1	24
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-1	231
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-2	739
VINEUIL	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Création espace de transition avenue des Noels et équipements sportifs	Commune	VINE-3	577
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Sécurisation carrefour	Commune	VINE-4	472
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Aménagement équipement sportif	Commune	VINE-5	1559
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	392
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	286
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	661
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	1882
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	2207
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	1142
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	2600
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	723
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	362
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-6	1099
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement carrefour	Commune	VINE-7	1457
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-8	2290
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement	Commune	VINE-9	88
VINEUIL	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Acquisition de constructions BOUILLIE	Agglopolys	VINE-10	1573
VINEUIL	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Acquisition de constructions BOUILLIE	Agglopolys	VINE-10	1086
VINEUIL	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	Acquisition de constructions BOUILLIE	Agglopolys	VINE-10	1131
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du complexe sportif	Commune	VINE-11	11243
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du complexe sportif	Commune	VINE-12	3473
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du complexe sportif	Commune	VINE-12	1567
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Extension du complexe sportif	Commune	VINE-12	2148
VINEUIL	Emplacement réservé aux ouvrages publics	Creation passerelle	Commune	VINE-13	406
VINEUIL	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Extension du parc	Commune	VINE-14	9246
VINEUIL	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Extension du parc	Commune	VINE-14	2994
VINEUIL	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Extension du parc	Commune	VINE-14	7805
VINEUIL	Emplacement réservé aux espaces verts/continuités écologiques	Extension du parc	Commune	VINE-14	907
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Sécurisation carrefour	Commune	VINE-15	1116
VINEUIL	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	Création de logements sociaux	Commune	VINE-16	2905
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Acquisition de la rue	Commune	VINE-17	828
VINEUIL	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	Acquisition pour réalisation de logements	Commune	VINE-18	1388
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Création d'une voie	Commune	VINE-19	116
VINEUIL	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	Réalisation logements sociaux	Commune	VINE-20	389

Commune	Objet	Précisions	Bénéficiaire	Numéro	Surface (m²)
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour	Commune	VINE-21	484
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Aménagement du carrefour	Commune	VINE-21	471
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Amenagement voirie	Commune	VINE-22	146
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Création piste cyclable	Commune	VINE-23	1562
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	48
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	77
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	299
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	33
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	23
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	241
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	187
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	206
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Elargissement voirie	Commune	VINE-24	62
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Liaison douce entre la rue de la vallée et le centre commercial	Commune	VINE-25	324
VINEUIL	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	Création de logements sociaux	Commune	VINE-26	4612
VINEUIL	Emplacement réservé aux voies publiques	Création cheminement doux	Commune	VINE-27	440

Tableau des bâtiments patrimoniaux à protéger

Commune	Typologie reportée au règlement graphique (et au règlement écrit)	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DN0032
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DN0151, DN0148
Vineuil	A	Agricole - La longère	DN0226
Vineuil	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DN0204
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DM0076
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DM0148
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DM0155
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DM0179
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DT0141
Vineuil	U	Urbain - Maison de ville	DT0157
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DT0159
Vineuil	RP	Républicaine	DT0138
Vineuil	RP	Républicaine	DV0462
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DV0066
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DL0084
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DL0087
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	DL0074
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DL0203
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0078
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DL0065
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DV0047
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0063
Vineuil	A	Agricole - Annexe	DV0038
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DL0051
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DL0007
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	DK0065
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	DK0041
Vineuil	A	Agricole - Annexe	DI0300
Vineuil	A	Agricole - La longère	DE0159
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DE0151
Vineuil	A	Agricole - La longère	DB0136
Vineuil	AR	Aristocratique	DA0079
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	DC0358
Vineuil	A	Agricole - La longère	DC0293
Vineuil	A	Agricole - La longère	DC0289
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	EI0001
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	EI0010
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	EI0035
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	EI0040, EI0035
Vineuil	A	Agricole - La longère	DD0131
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DD0406
Vineuil	RE	Religieuse	DD0193
Vineuil	U	Urbain - Maison de ville	DC0238
Vineuil	U	Urbain - Maison de ville	DC0410
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DD0195
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DC0217
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	DD0244
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DD0252
Vineuil	H	Hydraulique	EH0202
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	EK0075
Vineuil	Umb	Urbain - Maison bourgeoise	EK0047
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	EI0234
Vineuil	AR	Aristocratique	EM0137
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	ER0003
Vineuil	S	Singulière	EI0157, EI0156
Vineuil	AR	Aristocratique	EH0211
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	EN0023
Vineuil	A	Agricole - L'habitat rural	EP0045
Vineuil	A	Agricole - La longère	EC0017
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	EB0204
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	ED0080

Commune	Typologie reportée au règlement graphique <i>(et au règlement écrit)</i>	Famille des typologies <i>détaillée dans diagnostic du rapport de présentation</i>	Référence cadastrale
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	ED0080
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DD0370,DD0369
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour fermée	DD0369
Vineuil	AR	Aristocratique	EK0039,EK0037
Vineuil	AR	Aristocratique	EK0039
Vineuil	AR	Aristocratique	EE0230
Vineuil	AR	Aristocratique	EE0230
Vineuil	AR	Aristocratique	EE0230
Vineuil	AR	Aristocratique	EE0230
Vineuil	AR	Aristocratique	DC0375
Vineuil	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DB0158
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	DK0038
Vineuil	Ac	Agricole - Ferme à cour ouverte	DK0034
Vineuil	U	Urbain - Villa Xxème siècle	DL0068
Vineuil	A	Agricole -Annexe	DL0065,DL0064
Vineuil	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DM0172
Vineuil	A	Agricole - La longère	DT0157,DT0158
Vineuil	U	Urbain - Maison de bourg hors Blois et faubourg à blois	DC0419
Vineuil	AR	Aristocratique	EI0025

Tableau des éléments de petit patrimoine

Commune	Eléments de petit patrimoine <i>(repérés par une étoile au document graphique)</i>	Référence cadastrale	X	Y
Vineuil	puits	DI0089	1,385479818	47,59475565
Vineuil	puits	Domaine public	1,379981128	47,58081158
Vineuil	puits	DC0392	1,376252584	47,58059649
Vineuil	pont	Domaine public	1,394276011	47,60379859
Vineuil	portail	DE0052	1,382617433	47,58801213
Vineuil	portail	DL0051	1,390121876	47,59774518
Vineuil	portail	EE0065	1,396827572	47,57560661
Vineuil	portail	EI0041	1,378541729	47,58028789
Vineuil	portail	EB0194	1,407793278	47,58057956
Vineuil	piliers, porche	Domaine public	1,385727432	47,59492799
Vineuil	piliers, porche	DI0081	1,385869475	47,59500874
Vineuil	piliers, porche	Domaine public	1,384126033	47,59408457
Vineuil	piliers, porche	DI0299	1,385680334	47,59438881
Vineuil	piliers, porche	EI0040	1,378288704	47,58032028
Vineuil	piliers, porche	DA0047	1,373245974	47,58861713
Vineuil	piliers, porche	DN0165	1,404915783	47,60703216
Vineuil	piliers, porche	DN0148	1,40455465	47,60746911
Vineuil	piliers, porche	DL0146	1,395942074	47,60150221
Vineuil	piliers, porche	DN0226	1,405083503	47,60690267
Vineuil	piliers, porche	DV0001	1,390539149	47,59692518
Vineuil	piliers, porche	DL0161	1,394508016	47,60014475
Vineuil	piliers, porche	DI0233	1,387428256	47,59506818
Vineuil	piliers, porche	DK0107	1,389292386	47,59524451
Vineuil	piliers, porche	DN0031	1,404276259	47,60821941
Vineuil	murs, portillons	DN0167	1,40535045	47,60665355
Vineuil	murs, portail, porche	DK0113	1,390514632	47,59680916
Vineuil	murs, portillons	DV0102	1,399316858	47,59913645
Vineuil	murs, portillons	DO0167	1,401608286	47,60460226
Vineuil	murs, portillons	DL0086	1,394046136	47,60043492
Vineuil	murs, portillons	DV0334	1,394633674	47,59963926
Vineuil	murs, portillons	DK0114	1,390134967	47,59658951
Vineuil	murs, portail, porche	DV0082	1,397624117	47,60054798
Vineuil	murs, portail, porche	DM0183	1,394930741	47,6025457
Vineuil	murs, portail, porche	DV0442	1,40106806	47,59859267
Vineuil	murs, portail, porche	DV0099	1,399393668	47,59959094
Vineuil	murs, portail, porche	DL0053	1,391270138	47,59775502
Vineuil	murs, portail, porche	DL0058	1,391920105	47,59820378
Vineuil	murs, portail, porche	DK0065	1,390080734	47,59760599
Vineuil	murs, portail, porche	DL0052	1,391099985	47,59762802
Vineuil	non qualifié	ED0105	1,408174421	47,5783236
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,384620452	47,59431081
Vineuil	murs, piliers, portail	DI0222	1,386207995	47,59402761
Vineuil	murs, piliers, portail	DE0151	1,374760922	47,58814856
Vineuil	murs, piliers, portail	DE0159	1,374094654	47,58944249
Vineuil	murs, piliers, portail	DB0143	1,372009644	47,58772451
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,372399853	47,58810768
Vineuil	murs, piliers, portail	DA0070	1,371426107	47,58731845
Vineuil	murs, piliers, portail	DA0063	1,371841699	47,58768477
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0031	1,391746213	47,59795605
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0065	1,392892813	47,59877453
Vineuil	murs, piliers, portail	DK0068	1,389902772	47,59641776
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0007	1,387488168	47,60011526
Vineuil	murs, piliers, portail	DK0109	1,389540398	47,59567378

Commune	Éléments de petit patrimoine (repérés par une étoile au document graphique)	Référence cadastrale	X	Y
Vineuil	murs, piliers, portail	DK0110	1,389730876	47,59595764
Vineuil	murs, piliers, portail	DK0034	1,385537995	47,59626871
Vineuil	murs, piliers, portail	DI0076	1,386536049	47,59527127
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,377041658	47,58411703
Vineuil	murs, piliers, portail	DD0276	1,376996833	47,5833546
Vineuil	murs, piliers, portail	DD0369	1,377503497	47,58452623
Vineuil	murs, piliers, portail	DD0280	1,377202421	47,58406541
Vineuil	murs, portail, porche	DN0147	1,404778788	47,60731899
Vineuil	murs, portail, porche	DN0150	1,404409598	47,60820327
Vineuil	murs, portail, porche	DM0081	1,399340095	47,60455186
Vineuil	murs, portail, porche	DM0060	1,401555456	47,60534636
Vineuil	murs, piliers, portail	DA0081	1,37080526	47,58675853
Vineuil	murs, piliers, portail	DA0071	1,371063737	47,58698354
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,378199368	47,58038636
Vineuil	murs, piliers, portail	EI0035	1,378109388	47,58029161
Vineuil	murs, piliers, portail	DC0220	1,37698132	47,58162751
Vineuil	murs, piliers, portail	DD0189	1,377746357	47,58045186
Vineuil	murs, piliers, portail	DD0252	1,377032818	47,58285246
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,377130785	47,58222048
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0162	1,397759045	47,60181704
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0175	1,396176322	47,60142698
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0141	1,398770985	47,60150781
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0142	1,398528413	47,60166405
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0172	1,396721469	47,60108077
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0170	1,397208027	47,60131084
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0081	1,397370912	47,60066551
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0080	1,397174496	47,60079046
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0031	1,399042763	47,60463224
Vineuil	murs, piliers, portail	DN0194	1,401689466	47,60544073
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0132	1,39730287	47,60457423
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0127	1,398120936	47,60462768
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0134	1,394764124	47,60258654
Vineuil	murs, piliers, portail	Domaine public	1,395765635	47,60367397
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0179	1,395591754	47,60203323
Vineuil	murs, piliers, portail	DM0181	1,395326505	47,60223982
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0157	1,39415025	47,60043768
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0160	1,394330727	47,60028725
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0154	1,393709892	47,60082921
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0087	1,393700134	47,6006961
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0074	1,392491052	47,60015755
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0218	1,393595775	47,60086487
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0076	1,393662898	47,59918903
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0203	1,391879234	47,60020364
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0155	1,397613345	47,6006449
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0156	1,397381557	47,60076937
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0067	1,400444486	47,60050888
Vineuil	murs, piliers, portail	DT0065	1,399870582	47,60089726
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0294	1,400122287	47,59922196
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0101	1,399609327	47,59947954
Vineuil	murs, piliers, portail	DL0084	1,394478931	47,6000659
Vineuil	murs, piliers, portail	DV0067	1,395339881	47,6000173
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DM0143	1,395773013	47,60351684
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DV0061	1,394148422	47,59936664
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DL0144	1,395659559	47,60174433
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DL0078	1,394109594	47,59945248
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DV0066	1,394964797	47,59980737

Commune	Éléments de petit patrimoine (repérés par une étoile au document graphique)	Référence cadastrale	X	Y
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DK0084	1,389237589	47,59539933
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DL0065	1,392614715	47,59880461
Vineuil	monument aux morts	DL0171	1,395805591	47,60041729
Vineuil	monument aux morts	EH0053	1,384158048	47,58052255
Vineuil	murs, piliers	DL0172	1,395925753	47,60047479
Vineuil	murs, piliers	DV0354	1,39916078	47,59896544
Vineuil	murs, piliers	DB0160	1,374356439	47,58865155
Vineuil	murs, piliers	Domaine public	1,385175869	47,59454339
Vineuil	murs, piliers	DD0187	1,377870705	47,58043415
Vineuil	murs, piliers	DD0490	1,378723859	47,58058812
Vineuil	murs, piliers, portail	DN0203	1,401490511	47,60609568
Vineuil	murs, piliers, portail	DN0145	1,404931388	47,6071324
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	Domaine public	1,377027349	47,58218651
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DC0238	1,3770682	47,58095105
Vineuil	murs ou murets, grilles, portails	DM0076	1,401066826	47,60440617
Vineuil	murs ou murets, grilles, piliers, portails, portillons	DC0419	1,376888194	47,58343723
Vineuil	murs ou murets, grilles, portails	DK0105	1,387646574	47,59516195
Vineuil	murs ou murets, grilles, portails	DV0090	1,398474523	47,60008495
Vineuil	murs, piliers	DM0182	1,395114215	47,60240806
Vineuil	murs, piliers	DN0154	1,40419341	47,60776127
Vineuil	menhir	EC0172	1,39789632	47,57830126
Vineuil	croix	EE0122	1,389259711	47,57568107
Vineuil	borne en pierre	DK0030	1,385070141	47,59706932
Vineuil	borne	Domaine public	1,394597616	47,60272403
Vineuil	puits	EB0182	1,408213114	47,58010619
Vineuil	puits	ED0270	1,403457954	47,57629074
Vineuil	puits	EA0374	1,403329808	47,58603434
Vineuil	puits	EB0196	1,407316595	47,581051
Vineuil	repere de crue	DL0007	1,387545049	47,60003826
Vineuil	puits	Domaine public	1,404530343	47,60751191
Vineuil	puits	Domaine public	1,401326616	47,60626729
Vineuil	puits	DN0140	1,405662376	47,60712262
Vineuil	puits	DN0192	1,401605952	47,60503528
Vineuil	puits	Domaine public	1,401773428	47,60556497
Vineuil	puits	EI0035	1,378096665	47,58031013
Vineuil	puits	DA0058	1,372114557	47,58789165
Vineuil	puits	EO0002	1,382085817	47,57567542
Vineuil	puits	EM0126	1,376894016	47,57367306
Vineuil	puits	ED0255	1,397120557	47,57567795
Vineuil	puits	EN0023	1,38350579	47,5739089
Vineuil	puits	Domaine public	1,39689061	47,57895762
Vineuil	puits	Domaine public	1,397032528	47,57699092
Vineuil	puits	DM0127	1,398087657	47,60462992
Vineuil	puits	DM0031	1,398992032	47,60464053
Vineuil	puits	Domaine public	1,395877668	47,60368135
Vineuil	puits	DM0033	1,398432345	47,60505243
Vineuil	puits	ZD0128	1,38560004	47,59911781
Vineuil	puits	DL0219	1,393554484	47,60082614
Vineuil	puits	DI0096	1,385586743	47,59433914
Vineuil	puits	DI0083	1,385700456	47,59489371